

NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/14712 30 septembre 1981 FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 30 SEPTEMBRE 1981, ADRESSEE AU PRESIDENT U CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE CUBA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

En ma qualité de Président du Groupe des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la décision adoptée par acclamation par la réunion des ministres et des chefs de délégation des pays non alignés qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 25 au 28 septembre 1981, relativement à la candidature de S. Exc. M. Salim Ahmed Salim, ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie, au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette décision comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanint de Cuba, Président du Groupe des pays non alignés, (Signé) Raul ROA-KOURI

81-24749

Annexe

Décision adoptée par les ministres et chefs de délégation des pays non alignés réunis du 25 au 28 septembre 1981

Les ministres des affaires étrangères et chefs de délégation ont pris acte avec une profonde satisfaction de la décision adoptée à l'unanimité par la 18ème Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, relativement à la candidature de S. Exc. M. Salim Ahmed Salim, minist e des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie, au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et ont décidé d'apporter à cette candidature leur plein soutien.

